



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

double nationalité

Question écrite n° 117713

Texte de la question

M. Henri Emmanuelli attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation des descendants des citoyens de nationalité espagnole qui, durant la dictature franquiste ont fui l'Espagne pour se réfugier en France. Ces personnes sont le plus souvent restées sur le territoire français et ont fondé des familles. Les enfants de ces réfugiés, qui ont acquis la nationalité française, soit par la naissance, soit par le mariage, souhaiteraient pouvoir garder la nationalité française tout en intégrant la nationalité espagnole, emblème d'un pays auquel ils sont très attachés et que leurs parents ont dû quitter en raison de la dictature franquiste. Il lui demande donc de lui indiquer si le bénéfice de la double nationalité est prévu pour ces cas précis dans le cadre des législations espagnoles et françaises actuelles.

Données clés

Auteur : [M. Henri Emmanuelli](#)

Circonscription : Landes (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 117713

Rubrique : Nationalité

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères (et européennes)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 février 2007, page 1161